



ARRETE
Fixant la liste des candidats admis
à l'examen professionnel de
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL
de 2^{ème} CLASSE – Avancement de grade
– session 2022-

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'article L792 du Code de la Santé Publique et la circulaire n° DH/8D/85-85 du 4 mars 1985 relative au recrutement de travailleurs handicapés dans les établissements mentionnés à l'article L.792 du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, notamment son article 25- II -1° ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, notamment son article 18-II,

VU le décret n° 2012-940 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, prévu à l'article 18-II du décret n°2012-924,

VU la convention cadre pluriannuelle entre les centres de gestion de l'Interrégion Est conventionnés en catégorie B (Côte d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône et Loire, Yonne et Territoire de Belfort),

VU l'arrêté du 25 janvier 2022 portant ouverture d'un examen professionnel de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe- avancement de grade,

VU l'arrêté du 22 août 2022 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel,

VU l'arrêté du 21 juin 2022 portant désignation des correctrices de l'épreuve écrite de cet examen professionnel,

VU l'arrêté du 25 août 2022 portant désignation des membres du jury de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe- avancement de grade,

VU le procès- verbal du 17 novembre 2022 du jury de l'examen professionnel, fixant la liste des candidats à se présenter à l'épreuve orale,

VU l'arrêté du 30 novembre 2022 portant désignation des examinateurs de l'épreuve orale de l'examen professionnel de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe, avancement de grade ;

VU le procès-verbal du jury du 23 janvier 2023, établissant la liste des candidats admis à l'examen professionnel de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe, avancement de grade ;

ARRETE :

Article 1 : La liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe - avancement de grade, est établie selon le tableau figurant en annexe (37 admis).

Article 2 : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11/01/1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr/> »

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Yonne à Auxerre, notifié aux membres du jury, affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Yonne, transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire et du Territoire de Belfort.

Fait à AUXERRE, le 24 JAN. 2023

20 / Le Président du CDG 89,


Philippe MAILLET
1er Vice-Président du C.D.G.89

**Annexe à l'arrêté fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel
de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe- Avancement de Grade
- Session 2022 -**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS			
Civilité	NOM	NOM de Famille	Prénom
Madame	BARBIER	VAGNEUX	Amandine
Monsieur	BARLET	BARLET	Jérémy
Madame	BOURGEOIS-OPY	BOURGEOIS	Catherine
Madame	BOURQUE	BOURQUE	Fanny
Madame	BRIOT	BRIOT	Marie-Sophie
Madame	CHAPONNEAU	CHAPONNEAU	Christelle
Madame	CHEVARIN	CHEVARIN	Magali
Madame	COUTURIER	DIGNAT	Christelle
Madame	COUVAL	COUVAL	Claire
Madame	DAUDIN	DAUDIN	Emmanuelle
Madame	DEGRANGE-LE BOT	LE BOT	Muriel
Madame	DELEPINE	TROMP	Véronique
Madame	DEPESSEVILLE	DEPESSEVILLE	Lucille
Madame	FRAMBOURG	PACE	Monica
Monsieur	GARÇON	GARÇON	Julien
Madame	GENDRE	GENDRE	Angélique
Madame	GORINI	GORINI	Aurélie
Madame	GOURY	CHAUSSON	Ingrid
Madame	LARGE	BRIEDA	Karine
Madame	LEDESMA	MAZOYER	Karine
Madame	LEMOT	LEMOT	Laëtitia
Madame	LENOIR	LENOIR	Adeline
Madame	MARGA	MARGA	Priscilla
Madame	MICHEL	BILLAUT	Elise
Madame	MILLET	MILLET	Stéphanie
Madame	MOINE	MARTIN	Aurélie
Madame	PARISSET	FERRY	Cyrielle
Madame	PASCUAL	PETION	Agnès
Monsieur	PHILIPPE	PHILIPPE	Patrice
Madame	PIERRE	PIERRE	Emilie
Madame	PIOVOSA	TAPIN	Delphine
Madame	POIRIER	MONNEAU	Séverine
Madame	SEGUINOT	SEGUINOT	Catherine
Madame	SRAIDI	LAB	Alexandra
Monsieur	TABERLET	TABERLET	Antoine
Madame	VIDRY	VIDRY	Lucille
Madame	VITRY	VITRY	Valérie